La vive foy et le récit fidelle de ce qui s'est passé dans le voyage de la rédemption des captifs françois , faicte en [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF

gallica
BIBLIOTHÈQUE
NUMÉRIQUE

Egreville, Edmond (Le P.). La vive foy et le récit fidelle de ce qui s'est passé dans le voyage de la rédemption des captifs françois , faicte en Alger par les Peres de l'ordre de Nostre-Dame de la Mercy Redemption des captifs, les mois de mars , d'avril 1644... Par le R. P. Edmond Egreville,.... 1645.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LA VIVE FOY

ET LE RECIT FIDELLE

de ce qui s'eſt paſſé dans le voyage de la Redemption des Captifs François, faicte en Alger par les Peres de l'Ordre de Noſtre-Dame de la Mercy Redemption des Captifs, les mois de Mars & d'Auril 1644.

DEDIEE' A NOSSEIGNEVRS des Eſtats de la Prouince de Bretagne, par le R. P. Edmond Egreuille, Religieux Predicateur dudit Ordre, & Procureur General pour la Redemption en ladite Prouince de Bretagne.

A PARIS,
Chez LOVYS FEVGE', ruë des ſept Voyes au College de la Mercy.

M. DC. XLV.
AVEC PERMISSION

A NOSSEIGNEVRS DES ESTATS DE LA PROVINCE DE BRETAGNE.

NOSSEIGNEVRS,

Les Peres Religieux de Noſtre Dame de la Mercy inſtitués pour la Redemption des Captifs, qui ſe preſenterent à vous aux Eſtats derniers en ma Perſonne, comme leur Procureur general, m'ont chargé de vous les repreſenter encore icy, auec leurs tres-humbles Remerciemens de la Pro-

meſſe que vous leur fiſtes d'auoir égard à leur Requeſte : & loüent voſtre Prudence d'en auoir differé l'execution, ſur les conteſtations qui ſe trouuerent alors entre eux & les Religieux Trinitaires, pour l'employer auiourd'huy auec plus de fruict & de ſeureté. Ils ont deſpeché depuis, trois de nos Religieux en Alger, qui en ramenerent au mois d'Auril dernier cent cinquante cinq Eſclaues : qui n'euſſent peut eſtre faict que la moindre partie de leur Rachat, ſi les Peres de la Trinité n'euſſent point vſurpé vos charitez ſur eux contre les Reiglements du Roy. Nos Peres vous preſentent cette Relation des benedictions particulieres qu'il a pleu à Dieu donner à leur zele, pour ſatisfaire à voſtre Pieté : & vous coniurent par les entrailles de ſa miſericorde & la gloire de ſon Chriſt, d'auoir compaſſion des Captifs qui languiſſent Eſclaues entre les mains des ennemis de

ſon Nom. Les vingt-huict naturels de voſtre Prouince que vous trouuerez compris en cette liſte vous y conuient pour ceux qu'ils y ont laiſſé; Noſtre Religieux qui y eſt demeuré engage pour le reſte des ſommes de leur Redemption attend voſtre ſecours, & peut eſtre plus de cinq cens ames, que les miſeres de leurs Eſclauage metrent auſſi bien en peril de la foy que de leurs vies, beniront vos liberalitez. Tout noſtre Ordre ſe prepare d'offrir en general à Dieu leurs vœux auec vos offrandes pour la proſperité de voſtre Prouince, & vous en receurez ce teſmoignage en particulier, de la foible deuotion.

NOSSEIGNEVRS.

de Voſtre tres-humble, tres-obeiſſant
& tres-fidele ſeruiteur.
F. EDMOND EGREVILLE.
Religieux de la Mercy.

LA VIVE FOY ET LE

recit fidelle de ce qui s'eſt paſſé au voyage de la Redemption des Captifs François, faicte en Alger par les Peres de l'Ordre de Noſtre Dame de la Mercy Redemption des Captifs, les mois de Mars & Auril 1644.

L'ORDRE de Noſtre Dame de la Mercy, Redemption des Captifs, ayant eſté inſtitué l'an 1218. par vne reuelation de la ſacré Mere de Dieu, laquelle apparut à trois perſõnes de grande authorité & pieté, ſçauoir Iacques premier Roy d'Arragon.

Sainct Raymond de Pengnaford de l'Ordre des Iacobins son Confes-seur, & à S. Pierre Nolasque qui estoit comme le Grand Escuyer de sa Majesté, & leur manifesta que l'intention de son Fils & la sienne estoit qu'on instituât vn Ordre sous son Nom, qui par vœu trauaillasse à la Redemption des Captifs. Cette vision estant de grand poids auoit besoin d'estre communiquée, le Roy assembla le Clergé de Barcelone & les plus principaux de sa Couronne, fit proposer ce qu'il auoit veu, ce qu'il auoit entendu, & soustenu qu'il estoit de ces deux grands Personnages, eust bien tost resolu sous le bon plaisir du Pape l'establissemẽt de cet Ordre. Sainct Pierre Nolasque Gentilhomme François de Nation, nay dans le Dioceſe de S. Papoul, en vn lieu appellé

apellé le Mas de saute Puelles, comme François monstra auoir le cœur genereux, & de libre qu'il estoit voulut estre le premier esclaue de cet Ordre, & fut assisté de sept ou huict Gentilshommes, qui poussés de pieté & de son exemple accepterent l'habit de Nostre Dame de la Mercy, & firent vœu de racheter les Captifs, de trauailler puissamment pour leur liberté, soit par leurs soins, leurs biens & leurs vies. Fondez qu'ils estoient sur la plus haute charité, qui piquant leur cœur de compassion des peines que souffrent ceux que la tyrannie des infidelles tient sous vn dur esclauage, & en mesme temps de tendresse & desir de les soulager en leurs peines.

Ces grands Religieux ne mirent pas long-temps à mettre en execution ce vœu essentiel, qui est le qua-

tricſme de l'Ordre, qui porte que les Religieux s'obligent d'aller en Barbarie, & là de demeurer en oſtage pour la liberté des Captifs, en cas de neceſſité. Et cette neceſſité s'explique, qu'en cas qu'vn Captif Chreſtien ne pouuant ſouffrir les tourments, veuille nier ſa foy & embraſſer la fauſſe loy des Turcs, pour lors les Religieux qui ſont en ces pays infidelles pour faire le rachapt, ſont obligés par vœu, ſi l'argent leur manque, de demeurer en la place de cet Eſclaue penchant & preſt à tomber, pour ſauuer ſon ame, embraſſant en cela de cœur & d'affection ce que dit Noſtre Seigneur à ſes Apoſtres, que qui que ce ſoit ne peut auoir vne charité plus noble & genereuſe que d'expoſer ſa vie pour celle de ſes amis. Cet Ordre ayant receu la confirmation du S. Pere, re-

ceu de grands priuileges de ſa Sain-
cteté & des Roys, a exercé pōctuel-
lement cette charité de la Redem-
ption des Captifs. De nommer tou-
tes les Redemptions, qui ont eſté
faictes depuis ſon eſtabliſſement, ce
ne ſeroit pas vn petit liure, il fau-
droit vn volume.

De vous parler de celle qu'vn Re-
ligieux François fit à Salé, ville de-
pendante du Royaume de Maroc,
en l'année 1631. où il demeura priſon-
nier pour la rançon de dix neuf Eſ-
claues François, leſquels apres leur
liberté il amena à Paris où ils furent
receus Proceſſionellement par les
Religieux du meſme Ordre, outre
que cette action a eſté viſible aux
yeux des peuples, il ne faut que voir
les certificats du ſieur du Challard,
pour lors comme Ambaſſadeur de
ſa Maieſté vers le Roy de Maroc, &

du ſieur de Hallary Capitaine de la Marine, natif de Roſco en baſſe Bretagne.

De vous parler de celle que les Religieux de cet Ordre firent l'an 1633. de 45. Captifs qu'ils ramenerent de Salé, cette Redemption a paru en ſon temps, auec autant d'eſclat que de gloire pour cet Ordre.

De vous parler auſſi de celle que les Religieux de cet Ordre firent l'année 1634. au nombre de quatre-vingt dix-ſept qu'ils allerent preſenter aux pieds de ſa Sainteté, qui rauie de ioye & de pitié donna ſa Saincte Benediction à ces pauures deliurés, & les fit nourrir trois iours, la relation en a eſté veuë à Paris, dans le meſme temps que la nouuelle en vint de Rome.

Mais il eſt raiſonnable, & il y a de

la gloire de Dieu & de la Vierge fondatrice de cet Ordre, qu'õ ſçache ce qui s'eſt paſſé de cet Auguſte Redẽption que l'on a faite l'année paſſée de cent ſoixante trois eſclaues François par les Religieux Frãçois de cét Ordre, qui pouſſez du meſme zele & de la meſme pieté & charité que leur premier Pere ſainct Pierre Nolaſque, dont le protoſype eſtoit celuy qui le premier a eſté le Redempteur des hommes.

Les Superieurs de cét Ordre apres auoir enuoyé des Religieux aux Prouinces qu'il a pleu à la Majeſté tres-Chreſtienne leur aſſigner pour faire les queſtes pour vn œuure ſi charitable, & ayant amaſſé les ſommes qui eſtoient fort modiques, appuyez ſur la prouidence de Dieu & ſur la Charité, pareille à celle que dépeint l'Apoſtre, ordonnerent

trois Religieux pour aller en Alger, ſçauoir les Reuerends Peres Frãçois Faure & François Faiſan Bacheliers en Theologie, & Sebaſtien Brugiere, tous trois Preſtres, qui ayant receu lettres & paſſe-ports du Roy en bõne forme & de Monſieur le Duc de Brezé Admiral des mers, & General des armées nauales de ſa Majeſté, & la Commiſſion de l'Ordre, apres beaucoup de riſques & de trauaux tant ſur mer que ſur terre, ſont arriuez en Alger, & ont racheté le nombre des Eſclaues cy deſſus mentionnez, ainſi qu'on verra par le rapport fidelle tracé dans ce cahier.

Ces trois Religieux ayans eſté deputez à cet Auguſte exercice du rachapt des Eſclaues Chreſtiens detenus dans les terres d'Alger, ſe rendirent à Marſeille le 9 Decembre 1643. où ils furent obligez d'attendre iuſ-

ques au second de Feurier, soit pour attendre les sommes qu'on leur faisoit esperer, soit pour les peines & trauerses qu'ils eurent au nolisement de la barque (les ennemis iurez de cet Ordre sacré que la discretion empesche de nommer) faisant leur effort à ce qu'il n'en trouuassent point. Enfin nonobstant ils en trouuerent vne qui fut bien chere, puisque d'vne moitié ils furent obligez de payer trois cens vingt cinq piastres, sans compter les droicts d'entrée & sorties, consulats, & autres fraiz qu'ils doiuent payer en Alger.

Ce marché estant arresté auec le Patron, & le temps de partir estant determiné ils s'embarquerét le 2. de Feurier apres auoir rẽdu leurs vœux à Dieu, & leur hommage à leur chere mere & maistresse la tres-sain-

de Vierge, de laquelle heureuſe-
ment on celebroit la feſte de la Pu-
rification, accompagnez de quatre
Peres Auguſtins du grand Conuent,
qui pendant leur ſejour les auoient
hebergez chez eux auec vne chari-
té incroyable, firent voile ſur les
deux heures apres minuit du troiſié-
me iour eſtant vn peu auancé en
leur route ayant leué la Meſtre ſon
Anthene ſe couppa, ce qui eſtonna
les Matelots, qui implorerent le ſe-
cours de ſaincte Anne, à laquelle
ceux de la Prouence, comme ceux
de la Bretagne, ont vne particuliere
deuotion en leur nauigation, & la
prierent de conſeruer le reſte. Leur
eſtonnement n'empeſcha pas de
continuer leur route, ſe ſeruant de
la miſene, & dans cet eſtat ils
coururent cinquante mille auant
dans leur route, mais la mer s'eſle-

uant

nant de plus en plus & le vent se rafraichissant leur Anthene du trea on Mussene se coupp a en deux, donc la cheute des pieces & des voiles pensa faire tourner la barque, & tuer trois ou quatre Matelots. Ce fut là ou on redoubla les vœux pour obtenir les faueurs de saincte Anne implorée, à laquelle la barque auoit esté dediée. Le mauuais temps s'appaisa, & ce fut vn coup de la prouidence de Dieu, car s'il les euſt pris plus auant, le naufrage leur estoit ineuitable, veu que les Patrós, quoy qu'experimentez en leur art, estoiẽt hors de consolation, de sorte qu'il fallut relascher vers Toulon, esloigné de quatre-vingt milles du lieu où ceste fortune leur arriua, & ces accidens les rendit plus sages & mieux aduisez, accommodant le vaisseau à neuf de ce qui estoit ne-

ceſſaire à leur nauigation.

Ils arriuerent le lendemain à Toulon ſur les neuf à dix heures du matin, & n'eurent pas pluſtoſt mis à terre qu'ils voulurent recognoiſtre par leurs actions de graces les faueurs qu'ils auoient receuës de la bonne Vierge & de ſa ſaincte Mere. A cet effect leſdits Peres Religieux accompagnez de la pluſpart de ceux de la barque s'acheminerent pieds nuds, obligez à ce vœu, à vne Chapelle baſtie à ſa gloire nommée noſtre Dame Dentre-vignes, où les meſmes Religieux vouloient celebrer la Meſſe, mais n'y trouuans pas des ornements, firent leurs prieres, & ne voulans pas paſſer ce iour ſans offrir Dieu à Dieu meſme, furent aux Peres Capucins, où tous trois dirent la Meſſe, & apres ſe retirerent dans vn logis pour prendre

le repos qu'ils auoient perdu la nuit precedente.

Le lendemain 4. dudit mois, ils furent accompagnez de tous ceux de l'equipage & de leur famille dire la Messe à vne Chapelle dediée à saincte Anne, remply de vœux que les Matelots y rendent en actions de graces: & apres leurs deuotions se retirerent dans la barque pour s'en seruir comme d'vn Cloistre, & y faire les exercices de Religieux.

A la verité ils vescurent dans vn grand calme au port de Toulon: les Matelots impatiens de demeurer les bras croisez; & dans la crainte que ce retardement ne leur causât la perte de l'employ qu'ils s'estoiẽt procurez à leur retour dans l'armée nauale de nostre Roy, les obligea de faire presenter la prouë à la mer, & essayer de passer dans le Golfe de

Lyon qui leur auoit eſté ſi contraire leur depart de Marſeille, mais ils le trouuerent plus en colere que iamais, & inacceſſible encore à ce coup, ce qui les obligea de relaſcher pour la ſeconde fois, & de moüiller l'ancre à demy lieuë au deça de Toulon iuſqu'au Dimãche matin que les Peres ſe firent porter à terre pour dire la Meſſe, apres quoy ils retournerent en la barque, & le vent ſe rendit bon pour la route, & continua ſi bien, que le Lundy matin tous les Matelots ſe rendirent au bord, & apres auoir chanté les Litanies de la Vierge, l'Antienne de ſainct Pierre Nolaſque leur premier Religieux, & demãdé leurs ſecours en ce voyage, on leua l'ancre, on mît en mer, & firent vn aſſez bon ſillage, ſçauoir de ſix vingts milles, depuis ſept heures du matin iuſqu'à cinq heures du

ſoir, touſiours vent en poupe ſur le ſoir. L'ennemy des bonnes & ſain-ctes actions portant enuie à leur bon-heur, & voyant qu'vne trop prompte arriuée en Alger luy pourroit rauir beaucoup d'ames qui eſtoient à moitié dans ſes reths, ou pluſtoſt Dieu le permettant ainſi pour eſprouuer les cœurs de la conſtance de ſes Religieux contre les bouraſques de cet element inconſtant, & les obliger d'auoir touſiours les yeux tournez vers ſa bonté, le vent ſe tourne, la mer ſe groſſit & ſemble vouloir engloutir la barque: Les Matelots pour lors taſchans de reſiſter à la rigueur, changent les voiles pour ne luy donner pas tant de priſe; mais la barque n'ayant point de deffences ſes garde-coups eſtans fort bas. Vne manmure enleue vn des Matelots, & le meilleur

de l'equipage, soit pour l'intelligẽce qu'il auoit de cette Mer, soit pour la cognoissance des terres, soit pour ses bonnes mœurs & pour la modestie qu'il marquoit en toutes ses actions, & se noya apres auoir combattu les flots pendant vn gros quart d'heure sans qu'on luy pût donner secours.

C'est à ce coup que ces pauures Religieux & les plus adroits Matelots le croioient tous suiure, car ce coup de perte donna si auant dans le cœur de tous ceux de l'equipage, que depuis le plus grand iusqu'au plus petit ils laissent leurs mameures, le Pilotte son gouuernail, les Matelots iettent les barrils à conseruer de l'eau dans la Mer, pour donner le moyẽ à quelquesvns de se sauuer, les Patrons demandent des haches & des cousteaux pour couper les cordages qui tiennent la chalou-

pe pour mettre en Mer, & adiouſte à cela les coups de Mer coup ſur coup dans la barque, le roulis de laquelle eſtoit ſi rude, qu'il deſtachoit les queſles quoy que bien attachées, bref on n'entend que des cris pitoyables, on laiſſe la barque à l'abandon des vagues, & on ne minute rien moins qu'à ſe ſauuer, s'imaginant que la perte de ce ieune homme doit eſtre accompagnée de toute celle de l'equipage, tous crient miſericorde, & pendant ces cris les Religieux taſchent à ramener ces gens les vns apres les autres, les remettans chacun à leur Mamure, & ſuiuent leur route, & guarantis de ce coup ils chanterent des prieres pour ce pauure deffunct, & meſlans les larmes auec les prieres, remercierent Dieu de ce qu'il les auoit garantis du naufrage.

La nuict dans ce temps les surprend, & n'aprehendant plus tant la Mer que la terre approcherent des Isles de Maillorque & Minorque, quittent toutes leurs voiles & ne portent que le petit Trinquet, pour tenir vn peu la barque en estat. La nuict s'estant vn peu escartée, l'Aurore leur fut fauorable, promettant le iour, qui arriué leur fit descouurir vn Corsaire, qui leur donna la chasse pendant quelque heure, ce qui obligea les Matelots de mettre toutes les voiles hors, si bien que ce Corsaire voyant que ses aisles n'estoient pas si fortes que les leurs, il prit vn autre bord & les quitta, & quant & luy ce peu de calme qui leur auoit si bien aydé à fuir, qui donna place à vn orage qui leur fit changer de voiles & remettre le Tru & Gabi, ils continuerent la iour-

née

née & la nuict du quinzieſme dans vne continuelle bouraſque, de grelle, de pluye, de tonnerres, de brouillars ſi eſpais, que les Matelots ne ſçachans où ils eſtoient ont recours à ſaincte Claire, demandans en ſa faueur du iour pour deſcouurir le iour où ils eſtoient, auec promeſſe que firent les Religieux de dire Meſſe au premier lieu où ils ſe trouueroient.

Le Ciel preſſé de leurs vœux, & Dieu touché de pitié de leurs afflictiõs, leur enuoia le calme le matin, auec vn petit vent frais, qui leur ayda à remettre leurs voiles, & à gagner le port de Bougie, eſloigné de cinquante lieuës d'Alger, que le mauuais temps leur auoit faict paſſer.

Ils prirent donc port dans Bougie, lieu qu'ils reuererent de cœur &

d'affection, pour auoir esté le theâtre où l'vn des Bien heureux Peres de cet Ordre sacré respandit son sang pour la Foy de Iesus-Christ, c'est à dire que cette ville a esté le lieu où S. Pierre Armengol Religieux de Nostre Dame de la Mercy, souffrit vn double martyre, la premiere fois il fut pendu, à cause du retardement de l'argent que ses Confreres auoient promis de porter, pour le payement des Esclaues qui auoient esté deliurés, & pour lesquels il estoit demeuré en ostage, duquel martyre il fut deliuré par merueille, la sacrée Vierge luy estant fauorable, empescha que la corde coupast le fil de sa vie, & le soustint par les pieds esleué pendant le temps de trois iours, que les Peres qui apportoient sa rançon arriuerent : & la seconde fois il fut

bruſlé tout vif, pour auoir conuerti le Roy de ce pays, & qui depuis fut Religieux Profes de ce diuin Ordre, & fut nommé Frere Iean de ſaincte Marie: ſa famille & beaucoup de ſes ſubiets receurent auſſi le Bapteſme & la Foy de ce ſainct Armengol: en ſuitte de ſon martyre ſon compagnon fut crucifié.

Dans ce port milles inquietudes ſe ſaiſiſſent de leur cœur, & leur eſprit fut combatu de diuers ſentiments, ils ne ſçauoient s'ils deuoient mouiller l'ancre ou s'ils deuoient mettre en Mer; mais ce qui les ſurprit dauantage, fut la deſcouuerte qu'ils firent d'vn Nauire d'Alger, conduict par vn Corſaire Renegat François, natif de Bayonne, qui d'abord qu'il les euſt apperceu, penſant faire ſa proye de ces Champions de Ieſus-Chriſt & de leur equipage,

met ſa chalouppe hors, l'ame de quinze á ſeize Rammes, auec autant d'hommes, plus barbares qu'humains, pour ſçauoir de pres quels ils eſtoient & d'où ils venoient: dans cette perplexité ſe reſolurent de parler à la ſentinelle du Chaſteau de Bougie, qui de la part du Gouuerneur les aduertit d'auancer, & de ne ſe ioindre pas de ſi pres à vne ſi mauuaiſe compagnie.

Il eſt bien aſſeuré que Dieu ne delaiſſe iamais les ſiens, ces bons Religieux ſortent du bord, demeurent vingt-quatre iours dans Bougie, careſſez & traitez par ceux de la ville, qui ſe rendoient de barbares charitables, voyans & conſiderans leur zele, tandis que la Barque eſtoit au port agitée d'vne continuelle tempeſte, vents impetueux, & d'vn tẽps extraordinairement mauuais. Pen-

dant leur ſejour, on donna aduis à ceux d'Alger qu'ils eſtoiẽt arriués en ce port, où le mauuais tẽps les auoit portés, & qu'ils eſtoient dans le deſſein d'y aller au premier beau-tẽps, pour y faire rachapt des Eſclaues François ; mais le mauuais temps continuë touſiours & auec tant de violence, que deux gros Nauires d'Alger, qui eſtoient venus en ce quartier là pour changer les garniſons de Bougie, de Gigeri & de Bonne, perdirent leurs Ancres, furent contraincts de coupper leurs Mats & ietter leurs canons pour leur ſeruir à tenir leur Vaiſſeau, & infailliblement s'ils eſchapperent dans ce notable danger, ce fut par les prieres que firent les pauures Eſclaues François qui eſtoient dedãs, que Dieu exauça & qu'il conſola, par la liberté qui leur fut donnée

ſi-toſt qu'ils furent arriuez.

Pendant ce mauuais temps le bruict court en Alger qu'à leur departt de Bougie, où ils eſtoient encore, ils s'eſtoient eſchoüés, & auoient perdu les treſors qu'ils portoient (qu'ils eſtimoient plus grãds qu'ils n'eſtoient pas) le General des Galeres, le Cheleby dit Pychelin, plus chaud à la proye qu'vn Tygre affamé, ſe reſoluoit d'enuoier vne de ſes Galeres pour ſçauoir des nouuelles aſſeurées, lors que ces bons Peres paroiſſent comme des Ionas ſortis du ventre de la Mediterranée. A leur aſpect & à leurs approches, toute la ville d'Alger eſt en ioye, tout le monde ſe reſiouït, les Turcs & les Chreſtiens: les Turcs ſous l'eſperance d'auoir de l'argent, les Chreſtiens de r'auoir leur liberté: ſoudain qu'on euſt mouïllé

l'ancre, ils furent abordés d'vne Chalouppe Turque, dans laquelle estoit la Garde du port, pour receuoir les voiles de la Barque, de peur de quelque fuitte premeditée, (à ces bõs Peres n'auoiẽt iamais pensé,) le Truchement, le Chancelier & le Consul de la Nation Françoise estoient aussi dans la Chalouppe, qui apres vn reciproque salut, les firent entrer dedans pour les conduire à terre, les mener à la ville pour faire leurs premiers complimens aux personnes de la plus haute consideration, comme au Bacha, General des Galeres, le Laga, le Grand More &c. Apres ces deuoirs rendus, ils furent conduits dans la maison du Consul, qui leur auoit preparé le disné, auec autant de splendeur & de magnificence que le pays le pouuoit permettre, ny luy, ny ses gens,

ne furent pas maiſtres de ſes portes, chez luy il n'y auoit que des proceſſions continuelles des pauures Eſclaues, & ce repas fut ſouuent interrompu par les baiſe-mains & ſalutations que les barbares meſmes venoient rendre à ces Peres.

Mais cependant que les vns leur rendoient des honneurs, les autres vont dedans la Barque, fouillent par tout, ouurent les coffres, les caiſſes, remuent tout ſans dire mot à leurs gens, par vn ſecret incognu, mais depuis euanté, c'eſt que le Cheleby General des Galeres, les crût ſurſurprendre, ſur l'aduis qu'il receut (d'vn des aduerſaires de leur Ordre pour lors en Alger) qu'ils portoient quarante mille eſcus, qu'vn Grand Seigneur de France auoit legué pour le rachapt des Eſclaues: la fourbe de cet ennemi picqua d'autant plus

plus le Chelcby que les bons Peres
ne luy manifesterent que deux mil-
le escus, & s'imaginant qu'ils le vou-
loient tromper, & qu'ils auoient
caché cette somme pour éuiter d'en
payer les neuf & demy pour
cent suiuant le traicté qu'en auoit
fait le Pere Lucian Trinitaire à son
voyage precedent, chassa leurs gens
de la barque & y mit des gardes, qui
firent des choses estranges, car ils
leuerent le lest, percerent les bari-
ques d'eauë & de vin, desmonte-
rent iusqu'au foyer, mais leur mali-
ce les aueugla tellement qu'ils n'ap-
perceurent pas vne vingtaine de
piastres que le Patron auoit mis par-
my les cendres : satisfait de ce bou-
leuersement pour la descouuerte de
ce threfor incognu, & estonné de la
fourbe & du faux rapport de ce pe-

et, mais mal entendu prophete, peu s'en fallut qu'il ne le mist à la cadene.

Cela fait, il fallut venir au traicté pour le rachapt de ces pauures malheureux : le Cheleby fait appeller ces bons Religieux, leur demande ce qu'ils pretendoient faire : Ils luy firent reſponſe, qu'ils n'eſtoient là que pour recognoiſtre le pays, & voir s'ils eſtoient gens de bonne foy, & ſi à l'aduenir le trafic leur ſeroit permis auec eux, & que dans ce deſſein qu'ils auoient conceu auant que partir de France, ils auoient eu ordre de Monſeigneur le Duc de Brezé de traicter de l'eſchange des Turcs qu'il auoit pris l'année paſſée, auec ceux de ſes equipages qui furent pris peu auparauant ſur l'Hopital de l'armée Nauale de ſa

Majeſté tres-Chreſtienne. Alors le Cheleby iugeant qu'ils feignoient leur deſſein, leur repartit bruſquement que ſes Eſclaues valoient de l'argent, & qu'il en pretendoit de groſſes ſommes, mais que pour les Turcs dont il eſtoit queſtion, il n'en falloit point eſperer l'eſchange, pource que la pluſpart n'auoit pas vn Aſpre vaillant, qui ne vaut qu'vn liard, & que s'ils n'en venoient à quelque autre traicté, ils ne s'en retourneroient pas trop ſatisfaits, & pourroient ſe repentir de ne pas agir d'vne autre façon auec luy.

Ledit Cheleby leur donna terme quelques iours pour penſer à ce qu'ils deuoient faire, ou pluſtoſt à ce qu'ils pourroient fai-

re. Quelques iours escoulez pendant que les pauures Religieux souffroient estrangement de crainte de s'en retourner sans Esclaues, ou d'vn extreme engagement ; La Charité les emporta, & ne pouuant laisser le sang de leur Maistre captif, ne peurent esuiter de s'engager d'vne somme notable.

Le Cheleby les fit r'appeller, & leur demanda s'ils auoient pensé au traicté dont il leur auoit parlé, qu'il falloit qu'ils se preſfassent à faire leurs affaires, parce que les Galeres estoient sur leur depart, & si elles estoient vne fois en mer, ils ne pourroient partir de trois mois (car c'est vne coustume en ce pays, que lors que les Galeres sortent, il n'est pa-

permis aux vaisseaux estrangers de sortir d'vn mois auant, & de trois apres.) Ces pauures Religieux luy representerent le peu d'argẽt qu'ils auoient, qui n'estoit pas capable de payer les droicts des portes pour vne si grande quantité de monde, & que plustost qu'ils s'engageassent à vne si grosse somme il les prit pour ses Esclaues, & donnast la liberté à tous ses gens. Ils demeurerent long temps dans ce combat, alors il leur dit, qu'ils ne s'estonnassent pas pour de l'argent, qu'il en auoit pour eux, & qu'il ne falloit que conuenir de prix : Il leur demanda vne somme immense qui estõna les pauures Peres à tel point, que luy ayans fait entierement refus, se retiroient pour recommander l'affaire à celuy qui les protegeoit, qui estoit Dieu. Il les fit r'ap-

peller pour cõclure qu'il leur falloit donner de chaque teſte cent cinquante cinq piaſtres, contant le droict des portes qui eſt de trente piaſtres par teſte, qu'autrement il leur feroit perdre leur Barque, leur argent, & leurs perſonnes. Neceſſité n'ayant point de loy, & d'ailleurs la charité les emportant, le traicté fut bien-toſt conclud.

Ce traicté fait de l'equipage, ils conclurent bien-toſt le rachapt de ceux qui auoient fourny quelque argent à l'auancement de leur liberté, & d'autres dont la miſere donnoit de la pitié, parmy le nombre deſquels il leur en fallut prendre huict par force, deſquels ils ne pouuoient pretendre aucune maille, & qu'on leur fit acheter à deux cens piaſtres la piece: ſçauoir deux du Pacha, deux du Diuan, deux de la

Doüane, & deux du grand More, encore au choix des Barbares. Dans ce traicté ils furent encore troublez par des particuliers pour des gens de l'Hospital, car quoy qu'ils eussent esté d'accord auec le Cheleby, & qu'ils fussent censez à eux, quelques Barbares interessez en la personne de quelques Turcs de leurs parents qui estoient à Toulon dans le nombre de ceux qui furent pris par le sieur de Brezé, ils se saisirent entre autres du Medecin pour lequel il leur falloit respondre de cinq cens escus; d'vn R. P. Cordelier Aumosnier sur l'Hospital, pour lequel ils furent obligez de donner vn Capitaine, & pour le Chirurgien qui fut saisi par vn fol, autrefois Laga, vne des principales dignitez qui soit parmy les Infidelles, pour lequel il fallut s'engager de luy rendre son

fils qui eſtoit à Toulon, & de la façon contenterent ces particuliers.

Mais ſi le Cheleby eſt content, ſi ces particuliers ſont ſatisfaits; le Maiſtre gronde, le Bacha veut auoir part au gain, & demande ſa part de l'argent, il enuoye vne de ſes gardes appeller le truchement auec cómandement de les amener: Ils allerent alors au Chaſteau à couuert des aiſles du Cheleby. Ce Bacha d'abord ſe met en colere, dit qu'ils auoient changé les loix & les couſtumes, qu'ils deuoient prendre vingt de ces eſclaues. Ils reſpondent à cela qu'ils en ſont relcuez par le traicté nouuellement fait par le Diuan, & que luy payant ſa part du droict des portes ainſi qu'ils auoient fait, comme il apparoiſſoit par le paſſe-port qu'ils auoient receu, il n'auoit pas ſubiet de ſe plaindre d'eux;

d'eux, il proteſte au Truchement & Conſul de leur depart : on court promptement au Chelcby pour il y faire le raport de ce qui s'eſtoit paſſé, il s'en mocque, raſſeure ſes paures Religieux & bannit la craime de leurs cœurs, il ſe rit du Bacha comme d'vn homme qui n'en portoit que le nom ſans l'authorité, & leur commanda qu'ils ſe tinſſent preſts à partir le lendemain le 16. Auril iour de Dimanche.

La ioye commence à paroiſtre ſur le viſage des Eſclaues libres, auſquels ils auoient donné aduis du depart & à qui la nuict fut plus longue que d'ordinaire, & l'Aurore n'euſt pas pluſtot diſſipé les tenebres & faict voir ſon œil eſclatant, qu'ils ſe rendent tous à la porte des Peres Redempteurs, pour les conduire au Baigne du Chelcby, où ils celebre-

rent la saincte Messe, les obligeant au prealable de se Confesser tous, de demander pardon à Dieu des offenses qu'ils pouuoient auoir commises dans ces terres, & implorer les faueurs de sa Diuine Maiesté pour reuoir celles de leur naissance, ce qu'ils firent auec vne grande deuotion, qui donna au cœur de tous ceux qui restoient. De là ils furent prendre leur repas, pour venir reprendre les Religieux, & tous ensemble aller demander congé au Diuan, qui d'abord s'estonnant de voir cette troupe nombreuse, s'imagina qu'ils emmenoient tous les esclaues & qu'on les mettoit en estat de laisser leurs terres incultes, (parce que ce n'est que par le trauail des Esclaues qu'elles sont renduës fecondes.) Le Cheleby qui faisoit pour ces Peres, ou plustot pour luy, le de-

fabuſa. Ce Diuan enragé trouue vne autre difficulté, capable en apparence de les arreſter, ſçauoir le depart des Galeres: le Cheleby pare encore ce coup, & aſſeure que la Barque qui part eſt ſienne, auſſi-bien que les Galeres, & qu'ainſi ne ſoit ſon Iuif eſt dedans, qui vient receuoir les ſommes dont les Religieux ſont engagés, & pour leſquelles ils ont laiſſé le R. Pere Sebaſtien Brugiere pour caution & oſtage. Vaincus de ces reſponſes il leur donnent congé & depute vn des principaux de ſa Cour pour faire la viſite de la Barque, & voir s'il n'y auoit pas quelqu'vn au delà du nombre qui auoit paru à ſes yeux.

Ces deux pauures Religieux triſtes & ioyeux tout enſemble, triſtes de laiſſer là leur Frere en oſtage, ioyeux de remporter ces ſainctes

despouilles, & le rachat du precieux sang de Iesus, s'en vont, les Chaloupes les viennent receuoir à la foule, mais les Esclaues libres imparicns de se voir hors de ces terres estrangeres, n'attendent pas qu'elles arriuent à terre, mais se iettent à corps perdu à la nage pour se rendre plustot au bord de la Barque, d'autres se iettent à la foule dedans les Chalouppes, & renuersent leurs compagnõs dans la Mer, sans dessein pourtant de leur faire du deplaisir, tout ce mal se terminant à changer quãd ils seroient dans la Barque. Parmi cette confusion si grande à la veuë de trente mille personnes, deux François que ces Peres n'auoient peu racheter au default de finances, se sauuerẽt dans le bord au déceu de tous ceux de l'esquipage, excepté deux de leurs camarades.

La visite faite, la Garde du port leur fait mettre les voiles au vent; ayant euité Scylle ils tombent dans Caribde, on entend murmurer de ces deux Esclaues qui s'estoient eschappés, tout le monde crie qu'il les faut ietter dans la Mer; entr'autres le Patron; les plus posés & qui se seruirent mieux de la raison, ayans appelé tout l'esquipage, composé de cent quatre-vingts hommes, parmy lesquels estoient ces deux malheureux, qui n'attendoient que le coup de la mort, ils representent qu'ils appartenoient aux principaux d'Alger & partant qu'il ne leur falloit pas faire mal, que si pourtant on les renvoyoit pas le R. P. Sebastien qui estoit en ostage couroit risque d'estre brussé, le Consul François mal traicté, le Visiteur de la Garde du port ietté dans la Mer, que les Gale-

res estoiet prestes, que si elles con-
roient sur eux ils estoient en danger
d'estre Esclaues tous tant qu'ils
estoient, & partant qu'il estoit ne-
cessaire pour leur salut de se seruir
du manteau de la nuict & les ren-
uoier à terre: conseil qui fut pris, re-
solu & en suitte executé, & semble
que Dieu leur eust donné le calme à
ce dessein, veu qu'à mesme temps
que la Chalouppe fut de retour, ils
eurent vn vent fauorable qui les
porta iusques dans le port de Tou-
lon en quatre iours, accompagnés
de cent quarante-sept Esclaues li-
brcs, François, comme il appert par
l'attestation de Messieurs de Tou-
lon, que nous auons iugé estre à
propos d'inserer icy mot à mot, pour
en apres faire voir le nom des Escla-
ues rachetez, l'âge & leur pays, &
les sommes dont chacun d'eux à
esté racheté.

Atteſtation de Meſsieurs de Toulon touchant le Rachapt fait par les RR. Peres de la Mercy.

NOVS Charles Cabaſſon, Barthelemy d'Habac, & Charles Aſtouret Eſcuyers & Conſuls, Lieutenans pour le Royau Gouuernement de ceſte ville & Cité de Toulon, Seigneurs de la Valdarene ſoubſignez, certifions & atteſtons à tous qu'il appartiendra que les RR. Peres de Noſtre Dame de la Mercy de la Redemption des captifs Chreſtiens, ſont arriuez en ceſte ville de Toulon le 24. du mois d'Auril auec la Barque Patronifée par Iean Audibert, dit Lombardon, de ladite ville, venant de la ville d'Alger pays de Barbarie, auec quantité

d'Eſclaues Chreſtiens qu'ils ont ra-
chetez, dont les noms & ſurnoms
ſont cy-apres exprimez : Et pour
eſtre la verité réelle auons fait expe-
dier le preſent certificat auſdits RR.
Peres par l'vn de nos Archiuaires,
aux fins de leur ſeruir ainſi & par de-
uant qu'il appartiendra, & à iceluy
fait appoſer le cachet des Armoiries
de ladite ville. Donné à Toulon
ce dernier Auril 1644. Caballon
Conſul, d'Habac Conſul, Aſtouret
Conſul, par mandement de Meſ-
ſieurs les Conſuls, l'Anthelme Ar-
chiuaire.

Rolle

Rolle contenant le nombre, l'âge, le nom, & le pays de ces mesmes Captifs, & la somme dont chacun d'eux a esté racheté.

De la Prouince de Bretagne.

De l'Eueschè de Nantes.

Frederic Toucheron natif de Blin aagé de trente ans, couste 125. piastres, & 30. pour les portes.

Iean Pelault de la Salle, natif de la Roche-Bernard 214. piastres.

Iean Daniel le Poligain aagé de 27. ans 250. piastres.

De l'Eueschè de S. Malo.

Iean de la Marre natif de S. Malo aagé de 14. ans 600. piast.

François Brignon aagé de 22. ans,

500. piastres.
Iean Richaume âgé de 20. ans. 400.
piastres.
Guillaume Goussard âgé de 28. ans.
230. piastres.
Iacque Roussin âgé de 35. ans. 230. p.
Iean Renard âgé de 30. ans. 230. pia.
Iacques Ruffin âgé de 30. ans. 230. p.
Charles Guillot âgé de 30. ans. 140.
piastres.
Iacques Rousseau âgé de 33. ans. 245.
Piastres & demy.
Oliuier Litré âgé de 33. ans. 145. pia.
Louys Dugué de Cancalle âge de
40. ans. 171. piastres.
Pierre Rochetel de la Cité proche
de S. Malo âgé de 36. ans. 230. piast.
Arnus Fauber âgé de 45. ans. 230. pia.
Iean du Chemin aagé de 28. ans. 125.
piastres & 30. pour les portes.
Estienne Pirou aagé de 30. ans. 125
piastres & 30 pour les portes.

De l'Eueſché de Vannes.

Guillaume Benoiſt de l'Iſle Dars pres de Vannes aagé de 45. ans 100 piaſtres & 30. pour les portes.

Yuon Lacor Faqueler natif de Morbian aagé de 15. ans 115. piaſtres. Celuy-là alloit renier ſi on ne l'euſt racheté, & eſt encore entre les mains du R.P. Sebaſtien, l'oſtage.

De l'Eueſché de S. Brieux.

Baptiſte Moiſſon aagé de 35. ans. 230 piaſtres.

Iean Maſſé dit ſans' ſoucy aagé de 40. ans natif de Pleuin. 230. piaſt.

Des Eſueſchés de Cornoüaille, Triguier & S. Paul de Leon.

Guillaume Stroum de Noſtre Dame de Folguoir Dioceſe de Leon

aagé de 30 ans 125 piaſtres &30 !
pour les portes.

Gaſpar Sens aagé de 33. ans, 134. pia.

Yuon Eſtienne aagé de 32. ans, natif de Breſt 125. piaſt.

Guillaume Segaran aagé de 35. ans 125. piaſt.

Matthieu Lourdan aagé de 33. ans 125. piaſt.

François Scran aagé de 28. ans 125. p.

Normandie.

De l'Eueſché de Coutance.

Iaques Boyuin de Blainuille aagé de 22. ans, 140. piaſt

Michel Morcau aagé de 38. ans, de Blainuille 200. piaſt.

Iean Loyer aagé de 22. ans, de Blainuille 130. piaſt.

Iulien le Vicomte de Blainuille aagé de 25. ans, 120. piaſt.

Pierre Martin de Bras 125. piast.
Iulien le Maistre de Granuille 155. piastres.

Il est à remarquer que quatre de ceux-là ont esté prins sur vn vaisseau de S. Malo en Bretagne, en reuenant des terre Neufues.

Iean le Roux de Blainuille aagé de 35. ans, 125. piast.

De l'Eueschè de Roüen.

Salomon Moitié natif de la ville de Dieppe aagé de 47. ans, 146. piast.
Iacques Formentin de Dieppe 125. piast.

De l'Eueschè du Mans.

Mathurin Contard natif de Lucé aagé de 27. ans, 200. piast.

De l'Eueschè d'Angers.

Iacques Chameau d'Angers 125. piast.

De l'Eueſché de Paris.

Marin Buch de S. Germain de l'Auxerrois de Paris 125. piaſt.

Champagne.

De l'Eueſché de Reims.

François du Val de Vandreſſe Diocese de Reims 125. piaſt.

De Picardie.

De Calais.

Dominique & Philippe Trente freres, de proche de Calais, l'vn aagé de 33. ans, & l'autre de 34. n'ont couſté que les portes à 30. piaſtres chacun fait 60. piaſt.

De Poictou.

Iean Breguereau d'Olone 110. p.
Iean Coſmé d'Olone aagé de 31. an 100. piaſt.

athurin Pigeon d'Olone āagé de ſſ. ans 12ſ. piaſt.

Pierre Godefroy d'Olone aagé de 2ſ. ans, 12ſ. piaſt.

André Breton d'Olone 12ſ. piaſt.

François Viuant d'Olone aagé de 18. ans, 200. piaſt.

Iacques Eſmir d'Oleron 12ſ. piaſt.

André Eſmir d'Oleron 100. piaſt.

François Victor de Marenes 12ſ. piaſtres.

Iean Munier de la Rochelle 12ſ. p.

Iean Tenelot de la Rochelle 12ſ. p.

Michel Guillot d'Oleron 12ſ. p.

Iacques Chantereau de ſainct Gilles Dioceſe de Luçon. 190. p.

De l'Eueſché de Xainctes.

Iacques Baulineau de Rochefort aagé de 28. ans, 12ſ. piaſt.

François Ioubert de Broüages 12ſ. piaſtres.

Gascogne.

De l'Eueſché de Bourdeaux.

André Monroude Meſchu 125. p.
Martial Chaſtaing de Bourdeaux
125. piaſt.

De l'Eueſché de Bayonne.

Pierre Chimel de Guy aagé de 45.
ans, natif d'Aſcquen 160. piaſt.
Thomas de Souhibat aagé de 40.
ans, natif de S. Iean de Luz 200. p.
Martin d'Aniſtegny aagé de 30. ans,
natif de Siboure 150. piaſt.
Marſſans d'Arroupe aagé de 50 ans,
natif d'Orogne 100. piaſt.
Iean de Ruger aagé de 40. ans, na-
tif d'Orogne 100. piaſt.
Martin des Champs de Roigna,
Baſque, 125. piaſt.
Pierre Agner de Bayonne 125. p.

Pierre

Pierre la Sale de Bearn 125. piast.

De Languedoc.

Anthoine Tournier angé de 47. ans, natif de la ville d'Ade, 15. piastres & 30. pour les portes.

François Menard de la Bricre 125. p.

Iean de Gandobert de Castellano 125. piastres.

Prouence.

D'Aix.

Esprit Messonnier d'Aix en Prouence 200. piastres.

De Marseille.

Claude Seguin de Marseille 300. p.

François Natre angé de 41. an 300. piastres.

Manuel Faber angé de 57. ans, 100. piastres.

Clement Galliart 300 piaſt.
Pierre Preyre 300. piaſt.
Louys Blanc 250. piaſt.

De Toulon.

Jean Trufau aagé de 48. ans, eſclaves depuis 15. ans, 300. piaſt.
Charles Eſteue aagé de 36. ans, eſclaue depuis 24. ans, 180. piaſt.
Jean Maunier 180. piaſt.
Melchion de Cugis de Toulon 300. piaſtres.
Eſprit Bardy du Martiguet 125. p.
François Yſambert du Martiguet 125. piaſt.
Gaſpar Guerin habitant de Toulon 130. piaſt.
Anthoine Guion habitant de Toulon 107. piaſt.
Anthoine Oliuier 150. piaſt.
Charles Serry Docteur en Medecine.

Les 64. eſclaues ſous eſcrits quelques vns deſquels ſont deſia nommez cy-deſſus, ſelon les Dioceſes d'où ils ſont, furent prins dans les vaiſſeaux de l'Hoſpital de l'armée nauale de France en l'année 1641. & ont eſté racheptez par les ſuſdits Peres Redempteurs pour la ſomme de cent vingt-cinq piaſtres pour chaque perſonne.

Champagne 125. piaſt.
Maiſtre Marin 125. piaſt.
Languedoc 125. piaſt.
Martin Baſques 125. piaſt.
La Guerre 125. piaſt.
La Bierre 125. piaſt.
François Baptiſte d'Oudon 125. p.
Eſprit Bardier 125. piaſt.
Gaſpar Suez 125. piaſt.
François Doudon 125. piaſt.
Les trois ſuſdits ſont de la ville de Toullon.

Anthoine Dalmas 125. piast.
Michel Vidal 125. piast.
François Porquier 125. piast.
Honoré Porquier 125. piast.
Iacques Audibert 125. piast.
Ioseph Boyer 125. piast.
Pierre Isuard 125. piast.
Augustin Martineau 125. piast.
Iean Iulien 125. piast.
Laurens Iulien 125. piast.
Ces dix sont de Prouence du lieu dit Six-fou.

Iully Boyer 125. piast.
Pierre Bressis 125. piast.
Louys Rougis 125. piast.
Pierre Marin 125. piast.
Denys Vidal 125. piast.
Iean Taulier 125. piast.
Ces six sont du lieu d'Aulier.

Marcelin Pan des Olieres 125. p.
Iean Grard de Curce 125. piast.
Vincent Fournier 125. piast.

Pierre Audibert de la Cieutat 125. p.
Guilhen Monoye 125. piast.
Christofle Gentiloy du Castel 125. p.
Cæsar Henaut de Bauce 125. piast.
Lion Rabes de la Gourdier 125. p.
Estienne Alonche de la Bourdier
125. piast.
Benoist Marscelly de S. Maximin
Iean Bernoin de Beaucaire 125. pia.
Anthoine Vily de Freieux 125. piast.
Pierre Berrand 125. piast.
Iean Tiché du Luc 125. piast.
Yuon Estienne 125. piast.
Guillaume Segaran 125. piast.
Mathieu Lourdan 125. piast.
François Seran 125. piast.
Ces quatre derniers sont de la basse
Bretagne desia nommez.
André Monrou de Meschu Dioce-
cese de Bourdeaux 125. piast.
Iacques Formantin de Dieppe 125. p.
Iacques Esmir d'Oleron 125. piast.

André Esmir d'Oleron 125. piast.
François Victor de Marenes 125. p.
Iean Munier de la Rochelle 125. p.
Iean Teneior de la Rochelle 125. pia.
Ces deux derniers desia nommez.
François Ioubert de Broüages, nommé, 125. piast.
Iean du Chemin, de S. Malo 125. p.
Estienne Pirou de S. Malo, 125. pia.
Martin du Champs de Roignac, Basque 125. piast.
Pierre Marin de Bras Diocese de Coustance 125. piast.
François Menard de la Bryere en Languedoc. 125. piast.
Pierre la Sale de Bearn. 125. piast.
Michel Guillot, d'Oleron 125. piast.
Girard Manuzet de Cousse Diocese de Langer 125. piast.
Thomas Bragne de Breauieu Eucsché de Massion 125. piast.
Le R. P. Frere Iacques Courinth

Religieux de l'Ordre de S. François de l'Obseruance d'Obignac Diocese d'Orange 125. piast.

Iacques Chameau d'Angers 125. piast.

Marin Buch de la Paroisse de S. Germain de l'Auxerrois de Paris, 125. piast.

Iean de Gandobert de Castellano, 125. piast.

Martial Chastaing de Bourdeaux 125. piast.

Louys Iulien de Lioure 125. piast.

Laurens Iulien 125. piast.

Michel Iulien 125. piast.

Iean Sicard 125. piast.

Ces trois derniers sont de Six-fours.

Jean Maurice de la Vicomté de Baieux aagé de 50. ans.

Thomas Rufaut de la Bastide de Ceron à la Comté de Foix aagé de 100. ans.

Guillaume Bochi de l'Iſle Dioceſe de Luſſon.

Iean Bouſſe d'Olonne Paroiſſe de S. Hilaire de Talemon.

Pierre Martin de Narbonne.

François Raymon des Sables d'Olone.

Dominique & Philippe Trante de Calais.

Ces huict ayant leurs cartes franches ſe ſont mis ſous la protection des ſuſdicts Reuerends Peres Redempteurs, & n'ont couſté que les portes que leſdits Peres ont payé pour eux (ſans quoy ils eſtoient en danger de retourner dans l'eſclauage) à raiſon de trente piaſtres pour chacune perſonne, comme ils ont faict pour vn chacun des autres Eſclaues racheтez cy-deſſus mentionnés. Et eſt encores à conſiderer qu'on ne met pas icy pour certai-

nes

nes raisons le nom de plusieurs Captifs.

Voila donc en destail le nombre de cette trouppe Chrestienne arriuée au port de Toulon, & voila ces deux Religieux Redempteurs plus glorieux que Moyse, d'auoir ainsi conduit les Enfans du Fils de Dieu iusques dans leurs terres. Neanmoins les Religieux & les Esclaues rachetés ne peuuent encore quitter le bord ny la Mer. La ville de Toulon s'estonnant de voir vne si grande trouppe de monde, & la méfiance estant mere de sureté, enuoye exprés aux Religieux porter deffence de ne sortir de leur bord, qu'ils n'ayent faict quarantaine, de peur qu'ils ne feussent chargés de mauuais air. Ces pauures Religieux qui n'estoient pas aprentifs à l'obeissance, qui auoient obey à Dieu, à leurs

Superieurs ux Barbares & à la Mer
meſme, trouuerent fort doux ce
commandement de police, &
exciterent leurs trouppes rachetées
& libres à la patience, quelques
iours s'eſtans eſcoulés & Meſſieurs
de Toulon voyant bien qu'il n'y
auoit point de danger, leur permi-
rent l'entrée de leur ville.

Leſdits Religieux & les Captifs
rachetés furent receus ſolemnelle-
ment, & proceſſionellement par le
Clergé de cette ville, qui les fut cõ-
duire en la grande Egliſe, où le *Te*
Deum, fut chanté & autres prieres
en action de graces, ſuiuy de Meſ-
ſieurs de la ville, & d'vne ſi grande
multitude de peuple qu'il eſt preſ-
que incroyable qu'il s'en puiſſe ren-
contrer vn ſi grand nombre en cet-
te ville là.

Les Religieux iugeant que ce

leur seroit vne charge incroiable, & des despens insupportables de conduire tout cet esquipage iusques à Paris, par la route qui leur fut reglée & enuoyée par le tres-Reuerend Pere Prouincial de leur Ordre, à qui ils auoient donné nouuelle de leur arriuée ; conclurent sous son adueu de donner congé à ceux de Toulon, comme ils firent en suite à ceux de Marseille, d'Aix, & d'autre part de la Prouence, arriuant dans lesdits lieux.

Ils se rendirent à Marseille & firent vne procession pompeuse, mais comme on desire eſuiter la prolixité en ce petit cayer, aussi en retranche-t'on d'autres & diuers accueils qui leur ont esté faicts en toutes les bonnes villes de France, & suffit de dire, qu'ils passerent de Marseille à Aix, d'Aix à Arles,

d'Arles à Auignon, à Nismes, à Montpellier, à Besiers, à Carcassonne, à Castelnaudari, ville depandãte du Diocese de S. Papoul, d'où est originaire le Patriarche de cet Ordre.

Le 21. du mois de May, ils arriuerent à Thoulouse, qui les veit auec des tendresses de ioye, & les Religieux de cet Ordre fondez en cette ville les furent receuoir à la porte S. Michel, & les menerent en leur Conuent au milieu d'vn grand peuple saintement curieux. On n'estend point icy la ceremonie remplie dautant de pieté que de magnificence qui se fit le lendemain iour de l'adorable Trinité: Les Captifs marcherent droict à S. Estienne, à la Daurade, & à S. Sernin vn des plus saincts lieux de la terre, & y rendirent à Dieu de nouuelles

actions de graces.

De Thoulouſe ils s'embarquerent ſur la Garonne, & arriuerent à Agen le Mercredy au ſoir, Monſeigneur l'Eueſque leur donna ſa benediction, & dequoy fournir à leur nourriture. Ils deſlogerent, & paſſant à Cadillac ils ſe donnerent l'honneur d'aller ſaluer le Duc d'Eſpernon Gouuerneur pour le Roy en Guyenne, qui fut fort aiſe de voir & de conſiderer ces pauures Eſclaues affranchis.

Bourdeaux les accueillit le Vendredy au ſoir, & furent conduits au Conuent de cet Ordre, & receus par le R. P. Nolaſque Tillot Commandeur de ladite maiſon, qui leur fit d'abord vne exhortation digne de ſon eſprit, & teſmoigna auec ſa Communauté la ioye qu'ils prenoient d'vn ſi bel objet. De vous ex-

primer l'ordre de la Proceſſion il ſeroit ſuperflu, il ſuffira de dire que ces Religieux ſont extremement cheris en cette ville. Vne bonne partie des Captifs eſtans fatiguez de leurs courſes, ſupplierent les Religieux de leur donner congé, diſant qu'il leur eſtoit impoſſible d'aller à pied iuſques à Paris, leur requeſte fut appointée, on congedia lors les Gaſcons, les Baſques, ceux de Bearn & quelques Bretons qui trouuant l'occaſion d'vn vaiſſeau qui prenoit route pour S. Malo, ſe mirent dedans, de telle ſorte qu'il ne reſta que trente-huit qui partirent de Bourdeaux auec deux Religieux deſtinez à les conduire le 31. May, & prenant le grand chemin de Paris paſſerent à Xainctes, à Poictiers, à Amboiſe, à Blois, à Orleans, & furent par tout receus, auec des admirables ceremonies.

Le 12. de Iuin les deux Religieux & la trouppe Chreſtienne dont ils eſtoient les guides, arriuerent au Bourg-la-Reyne, où ils prirent haleine en attendant les ordres du tres. Reuerend Pere Prouincial qui eſtoit au meſme Conuent de Paris. Soudain qu'il eut appris leur arriuée il depeſcha deux de ſes Religieux à S. Cloud pour ſalüer Monſeigneur l'Archeueſque, & le prier de permettre qu'on receut en Proceſſion dans la ville cette trouppe laſſée, de trente-huit Eſclaues, il le permit d'autant plus librement qu'il iugea important d'expoſer cette trouppe Chreſtienne à ſon peuple, à celle fin de l'exciter à des dignes ſentiments de pieté. En ſuitte de cette permiſſion le tres R. P. Prouincial enuoya ces ordres qui portoient que les deux Religieux & les Eſcla-

ues se rẽdroient sur le midy chez les R.P.Iacobins du grand Conuent de la ruë S. Iacques, de l'adueu du R. P.Prieur, ce qui fut executé, & aussi-tost qu'on eust aduis qu'ils estoient arriuez au lieu assigné tous les Reli-gieux du Conuent de Paris de cet Ordre sortirent processionellemẽt de chez eux, accompagnés de huict ieunes garçons reuestus d'aubes, auec des chapeaux de fleurs sur leur testes & des palmes en leurs mains, & se rendirent en l'Eglise des R. P. Iacobins de S. Iacques, ou le R. P. François Faisant, l'vn des Redem-pteurs, (l'autre estant demeuré à Marseille pour les affaires de la Re-demption) salua le tres R. P. Prouin-cial, luy baisa l'habit selon l'vsage de l'Ordre, luy fit sa harangue auec vn court recit de son voyage, & luy presenta ces Esclaues, & alors le

cœur

cœur de l'Eglise se trouua remply de plus de cent cinquante Religieux tous habillez de blanc, de cet Ordre tres-illustre de Predicateurs, qui ioignans leurs voix auec leur ioye entonnerent en action de grace vn *Te Deum*, auec autant de rauissement que de solemnité, apres quoy la Procession passa au milieu d'eux rangez des deux costés de la nef, & la Procession receut de l'encens par vn de cette Auguste Compagnie vestu d'vn riche Pluuial, les Esclaues suiuoient dont les deux premiers portoient les estendards de leur liberté, dans l'vn estoit representé Iesus-Christ crucifié & sa sacrée Mere, sous le nom de Nostre Dame de la Mercy, institutrice de l'Ordre, dans l'autre estoient peintes les armes du Pape & de nostre Roy tres-Chrestien : Cette Procession

marchant en bel ordre, & à l'air d'vne armée bien rangée, fila le long de la ruë S. Iacques, tourna droit au pont S. Michel, entra dans la ruë S. Denis, & gaigna la ruë S. Martin, pour se rendre au Cõuent de la Mercy, où le tres R. P. Ducor Docteur en Theologie, Commandeur dudit Conuent, qui les attendoit, les receut auec sa pieté ordinaire & des tesmoignages de haute charité. De dire icy l'affluence du peuple qui estoit dans les ruës & aux fenestres, tesmoignans par leurs cris les allegresses du rachapt de ces Chrestiens il seroit impossible. Enfin apres auoir chanté le *Te Deum* dans l'Eglise, on les fit entrer dans le Conuent, où on les traicta le plus charitablement que le lieu & la possibilité de la maison le pût permettre.

Le Mardy treiziesme, la Procession accompagnée de ce cher butin, sortit dudit Conuent de la Mercy, fut à l'Eglise de saincte Croix de la Bretonnerie, où les RR. PP. dudit Conuent donnerent des preuues de leur affection enuers les Religieux de cet Ordre & de ces pauures Esclaues, receuant les vns & les autres auec l'estendart de la Redemption, reuestus de Chappes, & le Superieur reuestu d'vn riche Pluuial, accompagné de Diacre & Soudiacre & Acholites donnoit de l'encens. Entrens dans l'Eglise l'orgue & le chœur entonnerent des loüanges au Souuerain Redempteur. Et de là marcha à S. Nicolas des Champs sa Paroisse, où elle fut receuë auec grande ceremonie, par monsieur le Venerable Curé, orné d'vne riche stole accompagné de la plus-part

de ſes Eccleſiaſtiques, qui donna de l'eau beniſte à tous les Religieux & aux Eſclaues, & prit vn ſinguliet plaiſir de voir ces pauures gens racheprés, comme il le fit paroiſtre en ce qu'il entendit la Meſſe, qui fut celebrée par le R. P. François Faiſan Redempteur, & la Predication, qui fut faicte par le R. P. Nicolas Valette Docteur en Theologie Religieux de ce meſme Ordre, qui pour le peu de temps qu'il eut à ſe diſpoſer, fit cognoiſtre au peuple accouru à la foule, qu'il n'eſtoit pas ſterille en ſes hautes conceptions, & reconduiſit la proceſsion en meſme eſtat qu'il l'auoit receuë iuſques à la porte de ſon Egliſe, laquelle continua en meſme ordre iuſques au Conuent de la Mercy. Et ces pauures Eſclaues ayans prins leur refection furent viſités de quantité de Seigneurs &

Dames de condition, qui les interrogoient de leurs miseres passées.

Le Mercredy quatorziesme, la Procession alla conduire ces pauures Chrestiens en l'Eglise de S. Louys ruë de S. Anthoine, où la Messe fut chantée solemnellement, & la Predication fut faicte par vn R.P. de cette illustre societé, qui fit assez cognoistre au peuple la solemnité de cette grande Redemption, la neceßité qu'il y auoit de faire des aumones pour retirer le Religieux qui est en ostage pour les membres de Iesus-Christ, & le reste qui gemit encore sous les fers parmi les barbares Turcs.

Or comme la fin couronne l'œuure, la fin de les faire voir à Paris couronna aussi la Procession, laquelle le Ieudy quinziesme sortant de la Mercy, alla passer deuant S. Merry,

& deuant S. Euſtache, pour ſe rendre en la Parroiſſe S. Leu S. Gilles, dont les cloches par leur bruit auoit fait entendre au peuple, que ces pauures gens alloient prier ces ſaincts Patrons de leur obtenir des graces, à ce qu'ils peuſſent aller en leurs pays natal, laquelle fut receuë par les Eccleſiaſtiques de cet Egliſe; mais ſon hõneur s'augmenta de beaucoup & la gloire de cet Ordre eſclata dauantage, en ce que deux perſonnages de haute vertu & eſtime honorent cette action de leurs perſonnes: la Grande Meſſe fut celebrée ſolemnellement par Meſsire André du Sauſſay Docteur és Droicts Protonotaire du S. Siege Apoſtolique, Curé de cette Egliſe, Vicaire General & Official de Monſeigneur l'Archeueſque de Paris, monſtrant par cette action de picté & de Reli-

gion, la rendreſſe qu'il auoit de ces pauures Eſclaues, & l'amour ſpecial qu'il porte à l'Ordre de la Mercy. Et la predication fut faite par Monſeigneur l'Abbé du Pleſſis Praſlin, nommé par ſa Majeſté à l'Eueſché de Cominges, qui par ſes ſubtiles penſées, par ſes charmantes antitheſes, par ſon elegance & haute eloquence, fit bien cognoiſtre qu'il ne poſſedoit pas moins la doctrine de l'Apoſtre pour la preſcher, qu'il en auoit la pieté pour ſe charger de ſon Miniſtere. La Meſſe acheuée, la Proceſſion retourna en meſme ordre au Conuent de la Mercy, & à l'ordinaire quantité de perſonnes vindrent voir ces pauure gens.

Le lendemain vne partie de ces pauures Eſclaues furent menés à Ruel, où ils furent preſentés à leurs Majeſtés, il ſuffit de ſçauoir la ſageſ-

ſe du Roy dans ſon bas âge, & la pie-
té de la Royne Regente, pour dire
& expliquer de quel œil ces pauures
gens furent regardés.

Toutes ces pieuſes actions finies
l'on congedia ces pauures Eſclaues,
auſquels on donna des ſouliers, des
chemiſes & de l'argent pour les con-
duire en leurs domiciles, & bon cer-
tificat ſigné du tres R. P. Prouincial
& du Religieux Redempteur. Les
vns prindrent la route de Norman-
die d'où ils eſtoient ; les autres des
autres lieux, & la plus-part d'iceux
eſtant de Bretagne prindrent reſo-
lution de s'en aller par Orleans pour
de là prendre la riuiere iuſques à
Nantes, parce qu'ils auoient faict
vœu d'aller à ſainɛte Anne en Auray
Eueſché de Vannes, deuotion ad-
mirable, & qui s'augmente de iour
en iour par les miracles de cette
grande

grande faincte, & par les prieres qui y ſont faictes iour & nuict par les Reuerends Peres Carmes reformés eſtablis en ce lieu. Le R.P.Prouincial iugea à propos de leur donner vn Religieux pour les conduire iuſques là. Arriués qu'ils furent à Nantes, ils ſe donnerent l'honneur de ſaluer Monſeigneur l'Eueſque, qui teſmoigna grande ioye de les voir, & notamment en ce qu'il y en auoit de ſon Dioceſe, leur donna des preuues de ſa pieté, ordonnant à ſon Aumonier de leur faire la charité.

Ceux de ſainct Malo eſtants arriués au lieu de leur naiſſance, ne trouuerent pas auoir aſſez faict d'actions de graces dans la plus part des Egliſes de France, ſi dans leur ville meſme ils ne rendoient les meſmes actions en ordre de Proceſſion, &

dans ce dessein le Religieux auec la plus part d'eux alla trouuer Messieurs les grands Vicaires & Messieurs du Chapitre, pour obtenir permission de faire Procession, ce qui fut aussi-tost obtenu que demandé. M. les Ecclesiastiques s'offrirent d'assister à cette Procession, qui fut à la verité vne des plus solemnelles qui se soit faicte en pas vn endroit, chaque Captif estoit conduit par deux petits enfans vestus en Anges, & chargés de quantité de pierreries; cette Procession sortit de l'Eglise de S. Sauueur pour se rendre à la grande Eglise, où la Musique entonna le *Te Deum*, & en apres la grande Messe fut celebrée au grand contentement de Messieurs du Clergé, de la Iustice & des Bourgeois, & en suite le R. P. Edmond Egreuille prescha à reprise dans l'E-

gliſe Cathedrale, où il fit voir ce qui eſtoit du vœu de la Redemption que ceux de ſon Ordre profeſſent & leur zele au rachapt de ces pau-ures gens.

Mais ſi on a veu cette trouppe racheptée par les villes de France, ſi Paris a admiré la charité des Religieux de la Mercy, & ſi la Bretagne conſidere le zele qu'ils ont pour la deliurance de ſes Naturels, tout le monde doit auoir des entrailles de compaſſion pour leur Pere detenu à la place de la plus part deſdits Eſclaues, qui n'ont pas vaillant vn ſol, pour fournir à leur rachapt, & pour plus de deux mille François qui reſtent encore en Alger, gemiſſans ſous la dure tyrannie de ces Barbares: Helas tout bon François doit icy auoir la penſée & ne feindre point d'emploier ſes liberalités

pour vn si digne sujet, imitant en cela l'Apostre, qui dit, qu'il faut faire du bien à vn chacun, mais principalement aux Domestiques de la Foy. Ce pauure Religieux est François, & il est Prestre, & tout le reste des Esclaues sont Chrestiens & Catholiques, & on est asseuré que les Religieux de la Mercy rendront vn fidel compte de l'employ des deniers de la Redemption, qui leur sont mis entre les mains, par deuant qui il plaira à sa Majesté, conformement à l'Arrest du Conseil priué du Roy, du 6. Aoust 1638. portant partage des Prouinces de France, entre les Peres de la Trinité & eux; Et ordonnant que sans auoir esgard à l'opposition des Religieux de la tres-saincte Trinité, les lettres patentes du 28. Mars 1636. & Arrest du Conseil du 24. Iuillet audit an, se-

roient executées selon leur forme & teneur : & pour oster toute difficulté entre les parties, sa Majesté permit, tant audit Religieux de la Trinité, dits Mathurins, qu'aux Religieux de Nostre Dame de la Mercy, de faire conioinctement leurs questes dans l'estenduë de la ville & faux-bourgs de Paris, & à cet effect seront tenus tous les Curez & Marguilliers des Paroisses, de deliurer à chacun d'eux par moitié, ce qui aura esté aumosné par les particuliers, pour le rachapt desdits Captifs, dont les Curez & Marguilliers tiendront regiſtres, & seront tenus faire signer en iceux lesdits Religieux, lors qu'ils mettront les deniers entre leurs mains ; & pour les autres Prouinces du Royaume ordonne, qu'és Prouinces de Bretagne, Languedoc, Guyenne, Angoulmois, Pays

d'Aunix, Xaintonge, Quercy, Bearn & Prouence, lesdits Religieux de la Mercy feront seuls les questes, à l'exclusion desdits Religieux de la Trinité, & seront tenus lesdits Religieux tant de la Mercy que de la Trinité, de rendre compte au Conseil de sa Majesté de trois en trois ans, de la recepte & employ desdits deniers. Lequel Arrest fut enregistré au Parlement de Rennes le 15. Mars 1640. portant deffense, du consentement du Procureur General, aux Religieux de la Trinité, de faire queste en ladite Prouince. Lequel Arrest du Conseil si solemnellement donné, a esté encore confirmé de nouueau en plein Conseil, par Arrest du 5. Aoust 1644. signé Carré: auec lettres patentes addressées aux Archeuesques, Euesques, Gouuerneurs & Lieutenans Generaux, Con-

seillers des Cours Souueraines, Bailifs, Seneschaux, & à tous autres Officiers, à ce qu'ils tiennent la main à l'execution desdits Arrests. Lesquelles lettres patentes ont esté enregistrées au Parlement de Rennes, du consentement du Procureur General du Roy, par Arrest du 5. iour d'Octobre 1644. signé Monneraiie, pour en iouïr paisiblement selon la volonté du Roy.

FIN.

ATTESTATION.

ANdré du Saussay, Prestre, Docteur es Droicts, Protonotaire du S. Siege Apostolique, Curé de l'Eglise S. Leu, S. Gilles à Paris, Vicaire General, & Official de Monseigneur l'Archeuesque dudit lieu. Sçauoir faisons que le Ieudy 14. de Iuin, les RR. PP. de l'Ordre de Nostre Dame de la Mercy, Redẽption des Captifs du Cõuent de Paris, sont venus en Procession en nostre Eglise de S. Leu, S. Gilles de nostre licence & permission, conduisants trente-huict Esclaues, du reste de cent cinquante-cinq, racheptés par trois Religieux de leur Ordre en Alger, terre de Barbarie, dont l'vn est demeuré en ostage audit Alger, pour le rachapt de la plus part d'iceux. Ont esté solemnellement receus par nostre Vicaire & autres Ecclesiastiques, & auons celebré la grande Messe, & la Predication y a esté faite par Monsieur l'Abbé du Plessis Praslin, nommé par sa ... jesté à l'Euesché de Cominges, à ces pauures Esclaues, & au peuple qui s'y est trouué en grande affluence, & qui a receu grande edification de cette action. En foy de quoy nous auons signé les presentes ce 18. Decembre 1644.

DV SAVSSAY.

Permission de Monsieur le Lieutenant Ciuil.

Il est permis d'Imprimer le present Liure, & le vendre au public, ainsi qu'il est contenu en la permission donnée à Paris le 13. Iuin 1644. signé.

DAVBRAY.